

Audition de EAPN France par la Représentation de la Commission européenne à Paris, le 2 mars 2023.

Le 2 mars, Isabelle Maquet, conseillère économique à la Représentation de la Commission européenne a reçu les associations de lutte contre la pauvreté dans le cadre des consultations préalables au semestre européen. Nous l'en remercions.

La présentation qui a été faite par le Président d'EAPN France rejoint en totalité le contenu du communiqué de presse diffusé le 13 mars par les associations de solidarité réunies au sein du Collectif ALERTE.

La situation sociale en France.

Le Président d'EAPN France a insisté sur quelques points qui ne figurent pas dans le communiqué.

L'Observatoire des inégalités, dans sa 3^{ème} édition 2022-2023 sur la pauvreté en France fait le constat d'une stagnation de la pauvreté depuis 20 ans mais d'une aggravation de la grande pauvreté. Si la pauvreté n'explose pas c'est grâce à notre modèle social mais on laisse persister dans notre pays les situations les plus indignes. Selon la Fondation Abbé Pierre 300 000 personnes sont sans domicile fixe. Les moins de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté (1 sur 5) ainsi que les célibataires, surtout les femmes, les non diplômés, les immigrés.

Ce qui est grave, c'est que, depuis 15 ans, **le travail n'évite plus la pauvreté**. La moitié des personnes pauvres est active.

Il existe donc un risque réel d'implosion sociale poussée par les inégalités et amplifiée par l'inflation récente, notamment sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires.

On l'a vu à l'occasion de la crise des gilets jaunes.

- 6,9 % des ménages ne peuvent pas chauffer correctement leur logement.
- 40 % ne partent pas en vacances.
- 4,8 millions vivent dans des passoires énergétiques.
- 15 % souffrent d'illectronisme.
- Les produits alimentaires subissent une augmentation moyenne de 25 % insupportable pour de nombreux ménages, pas uniquement les plus pauvres.

Gouvernance. Particularité de la situation française.

Les inconvénients du mille-feuilles institutionnel public est un poncif des mieux partagés. On ne le met pas suffisamment en exergue.

A titre d'exemple, dans les propositions du collectif Alerte ci-joint :

- La création de logements sociaux dépend bien sûr de la politique de l'État (cf. suppression des aides à la pierre, diminution des fonds propres des bailleurs sociaux, diminution des APL, etc...) mais surtout de la politique des maires : respect ou pas de l'article 55 de la loi SRU, politique du foncier, attribution des logements sociaux, etc.
- L'abondement des fonds de solidarité comme l'accompagnement indispensable des allocataires des minima sociaux et notamment de celles et ceux du RSA dépend en totalité des politiques sociales des départements. Inutile de souligner que celles-ci peuvent être totalement à l'opposé les unes et des autres, sans que nous en ayons une vision satisfaisante.
- La tarification sociale des cantines ainsi que celles des écoles maternelles et élémentaires dépend pour une grande majorité des accueils de jeunes enfants des municipalités, pour les collèges des départements et pour les lycées des régions !
- Etc...

La Cour des Comptes, dans son rapport annuel 2023, estime qu'avec près de 35 000 communes, la France perd de son efficacité. La moitié d'entre elles hébergent moins de 500 habitants et 71 % moins de 1 000. Les comparaisons européennes interrogent :

- Allemagne : 10 795 pour 84 millions d'habitants.
- Espagne : 8 112 pour 47 millions d'habitants.
- Italie : 7 904 pour 60 millions d'habitants.

Le logement. (*Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement, logement à l'UNIOPSS*)

La situation en France en termes d'accès au logement est assez préoccupante.

- 2, 2 Millions de personnes restent en attente d'un logement social et la construction du logement social est en baisse constante depuis quelques années et atteint péniblement les 90 000 logements construits par an.
- Elle ne promet pas de s'améliorer puisque la part de l'État dans la construction de logement locatif social a été réduite à peau de chagrin.
- Les bailleurs sociaux pour leur part sont affaiblis par une réforme dite de la RLS (Réduction Loyer Solidarité) qui les amène à assumer sur leurs fonds propres la baisse de l'APL (Aide Personnelle au Logement).
- Cette part nouvelle demandée aux bailleurs sociaux, qui les empêche d'investir, construire et rénover, avait été négociée à un moment où les taux d'intérêt du livret A, qu'ils utilisent pour financer la construction, étaient particulièrement bas. L'inflation a conduit le gouvernement à réaugmenter le taux du livret A pour des raisons que l'on peut comprendre par ailleurs, mais de fait l'équilibre, qui était déjà tendu, est rompu pour les bailleurs sociaux.

- Des solutions existent pourtant, et qui sont portées par l'Uniopss dans le cadre du Conseil National de la Refondation pour le Logement, auquel elle participe. Quelques exemples de propositions : fixation d'un objectif de construction de 150 000 logements locatifs sociaux par an dont 60 000 PLAI, réinjection de 1 Milliard d'euros de l'État dans la construction de logement locatif social, suppression de la RLS.
- En termes d'accès au logement abordable dans le parc privé, l'APL, l'aide personnelle au logement, est un outil important qui n'a pas été revalorisé depuis plus de 10 ans ou très peu, alors que les loyers, eux, ont fortement augmenté. Dans un contexte d'inflation à 6,8% en septembre 2022 et de montée des prix de l'énergie, l'Uniopss et ses adhérents plaident pour une augmentation de 10% de l'APL.
- Une réforme a également été mise en place en France, la réforme dite du Locavantages, pour inciter davantage les propriétaires du parc privé à louer à des loyers plus bas, dits « conventionnés social », à des personnes aux ressources modestes. Le volume de logements ainsi dégagé est modeste, mais très important pour permettre aux personnes de sortir des centres d'hébergement le plus rapidement possible. Il demeure trop peu attractif pour les propriétaires. L'Uniopss, avec ses adhérents, propose de passer d'un système de réduction d'impôts à un système de crédit d'impôt sans être entendue à ce sujet pour le moment.
- Les expulsions locatives ont repris fortement après le Covid, et une proposition de loi récente, dite Kasbarian Bergé, menace de criminaliser fortement les personnes qui n'ont d'autre choix que de squatter des bâtiments vides pour se mettre à l'abri dans un contexte d'hébergement saturé et de logements inabordables. Les associations ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet lors du Conseil National de l'Habitat du 23 février, mais peinent à se faire entendre. L'aggravation envisagée des sanctions pénales et financières risque d'enlever tout espoir de rétablissement aux personnes et donc d'insertion à terme dans le logement, privant au passage le propriétaire de toute possibilité de récupérer ses loyers. Raison pour laquelle les associations plaident pour un meilleur dédommagement des propriétaires et un relogement vers du logement abordable des personnes.
- Enfin l'accession à la propriété est bloquée pour de nombreuses personnes, notamment du fait d'un prix du foncier qui reste très largement excessif, et de la suppression de certaines aides, comme l'APL accession sociale à la propriété.
- Des réflexions intéressantes sont à l'étude pour encadrer le prix du foncier et la demande est faite de rétablir l'APL accession sociale à la propriété.

Précarité énergétique.

Précarité énergétique : impact des mesures de soutien à la rénovation énergétique, de limitation de l'impact de la hausse des prix de l'énergie et de blocage des compléments de loyers dans le cas des passoires thermiques.

Les politiques menées en France en matière de rénovation énergétique sont importantes. Elles ont permis la rénovation énergétique de nombreux logements locatifs sociaux, les bailleurs sociaux s'étant particulièrement emparé du sujet, notamment en se saisissant des crédits issus du plan de relance européen.

Ma Prime Rénov, l'outil qui permet aux particuliers de rénover énergétiquement leur logement, fait aussi l'objet d'une attention importante.

A partir de janvier 2023, un nouvel acteur demandé par les associations, Mon accompagnateur Rénov, devrait permettre d'aider les particuliers à s'y retrouver dans le maquis des aides financières sollicitables pour rénover son logement. Les associations ont plaidé pour que cet accompagnement soit gratuit pour les plus modestes, et qu'il comporte une dimension sociale importante. La vigilance devra être maintenue sur ces volets, mais des avancées ont été faites.

Cependant, il reste un gros frein lié au Reste à Charge pour les ménages propriétaires occupants modestes. Bien souvent, une rénovation énergétique performante et globale, qui permet réellement de baisser la facture des ménages, est de l'ordre de 70 KE, tandis que les aides laissent les personnes avec un reste à charge de 40%, ce qui est insurmontable pour elles. Différentes options ont été testées jusque-là ou examinées, qui ne sont jamais totalement satisfaisantes. Le système du prêt est un frein pour les personnes âgées qui ne veulent pas léguer de dettes, le système du tiers financement par un acteur qui prendrait le risque des dépenses et se rembourserait sur les économies d'énergie réalisées est intéressant mais assez complexe à monter, et peu rentable pour de petites opérations. C'est pourquoi les associations continuent à plaider pour un reste à charge assumé par subventions publiques, et espèrent que des crédits européens pourraient être fléchés pour ce faire.

Reste également la difficulté des locataires du parc privé, qui dépendent du bon vouloir de leur propriétaire pour régler la situation et qui à l'heure actuelle n'ont pas de recours réel pour accélérer la rénovation du logement dans lequel ils se trouvent.

La limitation de la hausse du prix de l'énergie grâce aux mesures prises par le gouvernement français est à souligner positivement. Les factures ont été limitées à une hausse de 4% à assumer par les ménages jusqu'en janvier 2023 puis de 15% à partir de janvier 2023, grâce au mécanisme de boucliers tarifaires. Des augmentations de facture qui auraient pu être de

l'ordre de 200 Euros par mois en moyenne sans bouclier tarifaire ont été de l'ordre de 20 à 25 Euros par mois en moyenne avec le bouclier (source Service Public). L'augmentation a cependant pesé fortement sur les budgets des ménages. Et les inquiétudes sont grandes pour la suite puisque ce mécanisme doit s'arrêter au 1^{er} juillet 2023.

Les chèques énergie, délivrés aux personnes sous condition de ressource, ont également été versés, par vagues ponctuelles successives. Mais leur montant de 150 Euros initialement, même avec ajouts ponctuels ultérieurs, restent décalés par rapport aux dépenses d'énergie réelles des ménages : 1600 Euros par an en moyenne en 2019 avant crise de l'énergie. C'est pourquoi les associations dont EAPN France demandent un passage à 700 Euros par an (Source Collectif Rénovons).

Il faut rappeler qu'en France 3, 5 Millions de personnes modestes souffrent de la précarité énergétique selon le Rapport sur le Mal Logement de la Fondation Abbé Pierre de 2023.

Si des actions ont incontestablement été menées par le gouvernement français en la matière, il reste beaucoup à faire pour aller plus loin dans les aides d'urgence via le chèque énergie et les aides structurelles (rénovation énergétique des passoires thermiques). Les crédits européens pourraient y contribuer via une incitation à un fléchage plus net vers les personnes aux ressources modestes (rénovation de logements locatifs sociaux, rénovation de logements de propriétaires occupants ou bailleurs modestes). Par facilité et pour avoir des résultats plus rapides, beaucoup de bâtiments publics ont été rénovés, ce qui était incontestablement utile par ailleurs, mais n'a pas permis d'améliorer la situation en matière de précarité énergétique.